

# Plan Local d'Urbanisme



## 5-4 Droit de Prémption Urbain

Projet arrêté par le conseil  
municipal le :  
21 juillet 2011

Projet approuvé par le  
conseil municipal le :  
2 mai 2012

Le Droit de Prémption Urbain s'applique sur les zones U et Au du territoire de Francin